

# L'amertume des jeunes avocats

Stress, sentiment d'ingratitude, épuisement... Alors que la profession connaît divers bouleversements, ils sont nombreux à tomber de haut

Sobre et élégante, la robe d'avocat comporte trente-trois boutons, un rabat blanc et une épitoge. Plus imposante, la tenue du président de la Cour des comptes s'enrichit d'une longue écharpe herminée. Côte à côte, les habits de professeur de lettres et de président d'université forment un joli bouquet jaune et violet. Mais la plus impressionnante reste la robe de la Cour constitutionnelle de Guinée: simarre de soie noire et revers doublé d'hermine, épitoge rouge avec fourrure blanche.

Exposé à l'accueil de l'École de formation professionnelle des barreaux (EFB) de la cour d'appel de Paris, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), l'ensemble exerce un charme suranné, qui contraste avec les lignes contemporaines du bâtiment, tout en verre et lames de bois incurvées. Une dissonance à l'image du métier. «La profession d'avocat a doublé ses effectifs en quinze ans et est aujourd'hui confrontée à un problème identitaire. Elle ressemble à un adolescent mal à l'aise dans un corps qui a grandi trop vite», constate Pierre Berlioz, directeur de l'EFB. La France comptait près de 40 000 avocats en 2004, ils sont plus de 68 000 aujourd'hui. En même temps, près d'un tiers des avocats quittent la robe avant dix ans de carrière.

Certains secteurs sont particulièrement concurrentiels: alors que la plupart des élèves se rêvent en ténor du barreau ou en intrépide professionnel naviguant dans le monde des grandes entreprises, «deux tiers des effectifs ne feront ni du pénal ni du droit des affaires, et beaucoup ne porteront la robe que lors de leur prestation de serment», constate M. Berlioz.

La profession est par ailleurs chamboulée par l'intelligence artificielle. Ross, le robot d'IBM qui, depuis 2016, analyse des milliers de documents pour un prestigieux cabinet d'avocats américain, est désormais en phase de test à Paris. Sans oublier les plates-formes juridiques: leurs prix modiques et leurs documents standardisés donnent déjà du fil à retordre aux avocats.

## «Fausse convention de stage»

«J'ai demandé à mes élèves de troisième année s'ils avaient entendu parler des legal tech [technologies au service du droit]. Sur un amphithéâtre de trois cents personnes, une seule a levé la main», relate Bruno Dondero. Ce professeur à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne invite les étudiants à s'interroger sur la viabilité du métier auquel ils aspirent: «On ne se pose pas de questions alors qu'on lutte avec ses cours de droit civil. Les études sont prenantes, certes, mais il faut absolument dépasser

la formation purement technique pour avoir une vision plus globale de la profession. Si on part tête baissée dans ses études, la sortie peut s'avérer difficile.»

D'après l'enquête menée en 2018 par l'Union des jeunes avocats de Paris (UJA) et HEC Junior Conseil, «plus de 60 % des avocats qui exercent depuis moins de deux ans n'envisagent pas d'être avocats toute leur vie à cause du stress, de l'ingratitude du métier, de l'épuisement», révèle le président de l'UJA, Frédéric Perrin. Justine a ainsi quitté la profession après un an de collaboration et plusieurs mois en statut précaire. «Le cabinet que je souhaitais intégrer comptait trop de collaborateurs, on m'a proposé d'obtenir une fausse convention de stage, via un site, en attendant que quelqu'un se fasse virer», témoigne la trentenaire, qui souhaite rester anonyme. En mai 2017, elle décroche finalement un véritable contrat, non sans remous: «J'ai pris la place d'un collaborateur qui s'est fait licencier. Les associés n'ont pas mis les formes, ils ne sont pas formés au management, j'étais mal à l'aise.»

Si, intellectuellement, elle s'épanouit dans son travail, Justine est très sollicitée. Elle s'affaire au bureau de 9 heures à 22 heures, plus quelques heures le week-end, et ne quitte jamais son portable. «Lorsque j'ai finalement pris une semaine de vacances, j'ai demandé à avoir un routeur en voiture pour pouvoir me connecter du fin fond de l'Éthiopie!» Mais ce sont les contraintes financières qui poussent la jeune avocate, tenue de facturer 15 000 euros tous les mois, vers la porte de sortie. «Je travaillais essentiellement avec des associations et des particuliers, je faisais des gestes commerciaux en proposant des forfaits qui ne correspondaient pas au temps passé sur leur dossier, explique-t-elle. J'ai démissionné. Je veux bien être sous pression, mais pas pour des raisons financières. Avocate, plus jamais.»

## «Rémunération dramatique»

Dans une profession souvent portée par des engagements forts, l'âpreté des conditions en cabinet peut donner lieu à de véritables conflits de valeurs. «J'ai fait du droit du travail parce que j'ai une certaine fibre, et je me suis rendu compte que toutes les batailles que je menais pour mes clients étaient en totale contradiction avec mon quotidien: je luttais pour que les salariés aient des horaires décents, et j'étais, moi, au bureau de 9 heures à 20 heures!», s'insurge Boris Cardineaud. A 28 ans, il rompt sa collaboration pour ouvrir son propre cabinet. Rien de plus normal, en théorie: «La première collaboration permet d'avoir une carte de visite pour développer sa propre clientèle. Si on reste collaborateur trop longtemps, on finit par se retrouver sur le carreau quand on est devenu trop cher pour le cabinet. Sauf que la culture du présentéisme ne permet plus aux jeunes collaborateurs de prendre leur envol», déplore Aminata Niakate, présidente de la Fédération nationale des unions des jeunes avocats (Fnuja).

Boris Cardineaud n'a ainsi pas eu le temps de se constituer un carnet d'adresses suffisamment étoffé pour s'assurer des revenus stables. «Le statut de collaborateur libéral est censé être provisoire: dans le règlement intérieur des avocats, on nous explique qu'il doit apporter au dossier du cabinet le même soin que ce qu'il apporte à ses dossiers personnels. C'est hypocrite! Le collaborateur est considéré comme de la main-d'œuvre, on ne lui permet pas de développer sa propre clientèle», regrette-t-il.

Autre nerf de la guerre: la rémunération. Le «tarif UJA», un minimum de rétrocession d'honoraires déterminé par l'Union des jeunes avocats, est rarement appliqué. «Et le "tarif ordre", qui est encore plus bas, ne l'est pas toujours non plus», souligne Carole Painblanc, responsable de SOS-Collaborateurs à l'UJA. C'est dramatique. En raison de la concurrence, les jeunes avocats acceptent n'importe quoi: je me souviens d'une collaboratrice qui a signé un contrat de collaboration à temps partiel, alors qu'elle travaillait à temps plein.»

Son équipe assiste gratuitement les avocats, «essentiellement des jeunes malmenés en cabinet, mais qui restent coûteux pour pouvoir inscrire sur leur CV une année complète de collaboration», détaille M<sup>me</sup> Painblanc.

Les jeunes diplômés sont le plus souvent démunis face au fonctionnement d'un cabinet. «En sortant d'école, on connaît le droit mais on ne sait pas ce que signifie être avocat. On suit des cours de déontologie sans savoir que certains collègues ne respectent pas les règles, et c'est la guerre», résume Amandine Sarfati, auteure de *Chronique d'une jeune avocate*. Comment je suis passée du rêve à la réalité (Enrick B. Editions, 2017).

«On n'est pas formés au caractère libéral de la profession, aux démarches administratives; rien que l'inscription à l'Urssaf m'a pris six mois!», abonde Laurie Comero, auteure du blog «E-dat(e) d'une jeune avocate». En 2014, déjà, une enquête

## «La culture du présentéisme ne permet plus aux jeunes collaborateurs de prendre leur envol»

Aminata Niakate  
présidente de la Fnuja

menée par Carrières-juridiques.com, l'Association des élèves avocats et la Fédération nationale des élèves avocats révélait l'inadéquation de la formation avec le marché du travail: pour 77,4 % des élèves et des jeunes avocats interrogés, le centre de formation «ne prépare pas à l'insertion professionnelle».

Les écoles chamboulent alors leur programme: l'EFB valorise désormais la capacité d'adaptation des élèves, et propose des cours sur l'irruption du numérique, la gestion, ou sur les nouveaux outils de communication. Mais encore faut-il que la profession accepte de faire sa mue. Les innovations se heurtent aux murs d'un métier traditionnel, figé dans ses habitudes. «Les "boutiques" d'avocats, un modèle amusant et disruptif qui permet aux professionnels d'aller au contact de la clientèle, sont mal perçues, ainsi que la possibilité de faire de la publicité: pour nombre de professionnels, ce serait se salir, et ils restent retranchés dans leur tour d'ivoire», regrette Pierre Berlioz. Si elle veut surmonter les défis actuels, la profession doit peut-être commencer par se dévêtir de sa propre mythologie. ■

MARGHERITA NANI



ster promo 2018  
ana, consultante en évolution professionnelle, croit en  
rsité des talents. Connaissance de soi, de l'autre et de  
nvironnement: ce qu'elle a acquis à l'ICP, elle le met au  
e des demandeurs d'emploi qu'elle accompagne.

éateurs de sens et d'avenir